

ACTIVITÉS SOCIALES

PAS DE SURPRISES POUR FO ÉNERGIE...

La Cour des comptes a réalisé ces derniers mois une enquête au sein de la CCAS et de différentes CMCAS comme elle l'avait déjà fait en 2011.

Cette enquête fait état de défaillances au sein de la CCAS.

La transmission aux membres du Conseil d'Administration du rapport complet par la Direction de la CCAS laisse à penser que la CCAS cherchait à peaufiner son discours et à préparer ses arguments pour défendre son propre bilan face aux remarques de la Cour des comptes.

La Cour des comptes critique sévèrement la mauvaise gestion, le manque de démocratie au sein des CMCAS, ainsi que la portée limitée de ses actions auprès des bénéficiaires.

FO Énergie constate que la Cour des comptes continue de mettre l'accent sur les mêmes problèmes depuis plus d'une décennie maintenant et que rien ne semble évoluer dans le bon sens et surtout pas dans l'intérêt des bénéficiaires.

Les entreprises des IEG versent près de **400 millions d'euros par an** pour financer les activités sociales des personnels actifs et retraités des IEG, ce qui **équivalait en moyenne à plus de 2 850 euros par salarié. Mais plus de 70 % de cette somme** est englouti dans les frais de gestions et de fonctionnement de ces activités sociales!



Un pilotage catastrophique de la part de la Direction de la CCAS qui prive une majorité de personnels de ce qui leur revient de droit!

La Cour des comptes souligne également que la CCAS a longtemps maintenu un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) et a investi financièrement dans des sociétés, au nom d'un soutien au tourisme social, **ce qui s'est avéré être un gouffre financier pour les activités sociales des IEG, et ce au détriment des bénéficiaires.** Cette situation a conduit la CCAS à devenir à la fois actionnaire et client de ces mêmes sociétés commerciales!

En ce qui concerne l'offre d'assurance et de prévoyance maintenue par la CCAS au profit de ses bénéficiaires, la Cour des comptes fait le constat qu'elle se réduit de plus en plus et qu'il est nécessaire de mettre en concurrence les gestionnaires des contrats assurantiels.



Le rapport fait également état que les offres de la CCAS sont devenues accessibles à un public de plus en plus large, parfois au profit de personnes extérieures sans lien direct avec les IEG. Plus de 8500 personnes qui ne relèveraient ni de près ni de loin du statut des IEG, **bénéficient de ces offres sans aucune cotisation.**

En ce qui concerne la restauration méridienne, la Cour des comptes note que les restaurants de la CCAS ne parviennent pas à maintenir leur équilibre économique en raison des coûts élevés du personnel et des choix de gestion de la CCAS.

Enfin, le manque de transparence dans la gestion des activités sociales par la direction de la CCAS, relevé par la Cour des comptes, explique en partie les dérives observées. La Cour ayant elle-même rencontré des difficultés pour obtenir des documents et des réponses de la part de la CCAS au cours de son enquête.

FO Énergie juge que certaines des conclusions du rapport de la Cour des comptes semblent dénuées de fondement et ne vont pas dans le sens des intérêts des bénéficiaires, tandis que d'autres soulignent l'obligation d'améliorer la gestion.

FO Énergie est convaincue qu'une gestion rigoureuse doit être mise en place pour maîtriser les coûts, que ce soit au niveau des charges de structure, des contrats nationaux d'achat ou des prestataires. Les coûts de gestion et de fonctionnement demeurent encore trop excessivement élevés, limitant ainsi les offres de loisirs aux bénéficiaires.

La gestion financière de ces dernières années, dénoncée par la Cour des comptes, met la CCAS devant un risque considérable. Son inaction pourrait signifier la fin des activités sociales telles qu'elles sont définies à l'article 25 du Statut national, un article auquel FO Énergie est profondément attachée.

FO Énergie estime au vu de ce rapport que la direction de la CCAS doit assumer pleinement ses responsabilités et prendre position face aux conclusions de la Cour des comptes et reste attentive à ce que les recommandations ne soient pas la traduction de l'objectif d'économie souhaité par les employeurs de la Branche des IEG, étant donné que celui-ci-ci serait au détriment des personnels.

FO Énergie n'accompagnera pas des mesures de centralisation d'activités et de structures qui dégraderaient, pour les bénéficiaires, l'accès aux activités sociales.

FO Énergie restera vigilante quant à l'évolution de la situation au sein de la CCAS et des CMCAS, elle continuera à exiger des mesures correctives visant à assurer une gestion responsable et transparente, dans l'intérêt des bénéficiaires qui sont au cœur de nos préoccupations, et ce tout au long de son mandat, que ce soit au niveau local ou national.